

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF1566

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 60

Après l'alinéa 107, insérer l'alinéa suivant :

« M *bis*. – À la seconde phrase du premier alinéa du IV de l'article 1609 *sexvicies*, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « quatrième » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de corriger un renvoi au 2 de l'article 287 du CGI pour tenir compte de l'ajout d'un alinéa prévu par le 2° du F du I de l'article 60.